



**Extrait du registre
des délibérations
du conseil municipal**
de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR
L'EXERCICE 2022. VOTE

Séance du 28 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt huit juin à 18H30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, Maire.

Présents :

M Trichard, M Cristofoli, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Pouban, Mme Fize, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, Mme Berbis, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Grémy, Mme Ersin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot, M Bouteyre

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

Mme Bru à M Cases

M Joussaume à Mme Feytout-Perez

Absent(s) :

M Delpeyrat, Mme Vaccaro

Secrétaire de séance : M Jean-Luc Trichard.

La séance est ouverte,

Délibération du : 28 juin 2023
Rendue exécutoire le : 30 juin 2023
Publiée le : 30 juin 2023

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 28 juin 2023

COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022. VOTE

M Kevin Roscop, Conseiller municipal délégué Finances et ressources humaines, présente le rapport suivant.

Le Conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Bernard CASES, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2022 du budget principal dressé par Monsieur Stéphane DELPEYRAT, Maire, après présentation du Budget Primitif et de la Décision Modificative de l'exercice considéré,

Considérant l'instruction budgétaire et comptable M14,

Après présentation du Compte Administratif 2022, et en l'absence de Monsieur Stéphane DELPEYRAT qui s'est retiré conformément à la réglementation,

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,**

Lui donne acte de la présentation faite au compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT			
	RÉSULTAT REPORTE 2021	RÉALISE 2022	RESTES A RÉALISER 2022
DÉPENSES	- €	40 257 605,71 €	- €
RECETTES	1 254 032,75 €	43 435 958,93 €	- €

INVESTISSEMENT			
	RÉSULTAT REPORTE 2021	RÉALISE 2022	RESTES A RÉALISER 2022
DÉPENSES	287 295,84 €	15 659 620,07 €	1 986 656,67 €
RECETTES	- €	11 807 045,65 €	4 143 648,56 €

Section de fonctionnement

résultat section de fonctionnement année N	3 178 353,22 €
résultat 2021 reporté	1 254 032,75 €
résultat cumulé 2022	4 432 385,97 €

Section d'investissement

résultat section d'investissement année N	-3 852 574,42 €
résultat 2021 reporté	-287 295,84 €
résultat cumulé 2022	-4 139 870,26 €

Adopte le Compte Administratif 2022 ;

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrées et de sorties, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à 32 POUR, 4 CONTRE et 1 ABSTENTION(S).

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 28 juin 2023

pour expédition conforme

Le maire,



Stéphane Delpeyrat

Le secrétaire de séance,

Jean-Luc Trichard





Rapport de présentation
Compte Administratif 2022

L'arrêté des comptes de la commune est constitué par un vote du Conseil Municipal qui doit être effectué au plus tard le 30/06 de l'année qui suit un exercice budgétaire.

Le compte administratif demeure l'acte comptable constatant l'exécution du budget.

Il permet en effet de faire un relevé exhaustif des réalisations de dépenses et recettes au cours de l'exercice écoulé. Ainsi, ce document permet de dégager le résultat, tant en section de fonctionnement, qu'en section d'investissement.

En 2022, la Ville a réalisé un certain nombre d'actions concrètes dans le cadre des priorités déterminées par la municipalité, notamment :

- L'action sociale : subvention du CCAS afin de financer les dispositifs d'accompagnement (référént de parcours PLIE, un travailleur social supplémentaire), formations des agents et actions de sensibilisation dans le cadre de la lutte contre les discriminations, versement de subventions à destination des bailleurs dans le cadre de la construction de logements sociaux, poursuite du dispositif des prêts d'honneur étudiant, aides individuelles aux habitants sinistrés, préfiguration du centre communal de santé, ouverture de la maison des associations et de la citoyenneté, dispositif sport santé, accompagnement de l'opération de rénovation urbaine de Berlincan
- La transition énergétique et écologique : Renforcement du service transition avec le recrutement d'une chargée d'animation, hausse de la part des produits de qualité et bio dans la restauration, déploiement de la démarche « écolo crèche » dans les structures de la petite enfance, augmentation des dépenses d'équipement au titre de la ligne verte, actions de lutte contre la précarité énergétique en partenariat avec le CCAS, rénovation du patrimoine communal, opération «nature en ville», plan de sobriété énergétique
- L'éducation, la culture, la jeunesse et la petite enfance : augmentation de 2€ de la dotation par enfant pour les fournitures scolaires pour les écoles maternelles, plan numérique des écoles, marché de maîtrise d'oeuvre de la petite enfance, opération «Jallifornie», programmation artistique dans la salle Georges Brassens et dans les quartiers, dégustations littéraires et actions de Noël, mise en place des parcours culturels (découverte des musées nationaux, développement d'ateliers théâtre, musique et chant , sorties

scolaires culturelles), poursuite des coups de pouce scolaires, travaux de réhabilitation dans les écoles.

Ces nombreuses actions ont été réalisées dans un cadre budgétaire particulièrement contraint, marqué principalement par l'inflation, l'impact des décisions de l'Etat en matière de fonction publique, la diminution de la dotation globale de fonctionnement, tant de paramètres auxquels il convient d'ajouter l'orage de grêle qui a durement touché la Ville et ses équipements.

1/ LES MASSES DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

1.1 - Le solde de clôture

Le total des mouvements budgétaires réalisés en 2022 est de 55 917 225,78 € en dépenses, et de 55 243 004,58 € en recettes.

A ces sommes doivent être agrégés les résultats reportés de l'exercice 2021 afin de déterminer le solde de clôture - à savoir 1 254 032,75 € en recettes de fonctionnement et 287 295,84 € en dépense d'investissement - qui atteint alors + 292 515,71 €.

1.2 - Les reports

Au niveau de la section d'investissement, les engagements de dépenses et de recettes certaines qui n'ont pas pu faire l'objet d'un ordonnancement avant le 31 décembre 2022 doivent faire l'objet d'un report sur l'exercice 2023.

Les reports de dépenses s'élèvent à 1 986 656,67 €, et à 4 143 648,56 € en recettes. Au niveau des charges, on retrouve pour l'essentiel des engagements juridiques contractés dans le cadre de la passation de marchés publics de travaux, tandis que les recettes portent sur un emprunt d'équilibre et des subventions d'équipement.

2/ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section de fonctionnement sur l'exercice 2022 sont de :

		Dont écritures réelles
Dépenses	40 257 605,71 €	38 413 728,10 €
Recettes	43 435 958,93 €	42 698 570,35 €

2.1 - Les dépenses de fonctionnement

L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2021 et 2022 est de +7,07%. Dans un contexte inflationniste fort, la Ville a dû faire face à des hausses exceptionnelles, principalement au niveau des fluides, de l'alimentation et de la masse salariale.

Ci-dessous, l'évolution depuis 2020.

	DRF	Evolution
2020	34 198 368	-
2021	35 877 513	4,91 %
2022	38 413 728	7,07 %

➤ Les charges à caractère général :

Les charges à caractère général ont augmenté de + 8,49 % entre 2021 et 2022. Ci-après, leur évolution depuis 2020 :

	Total voté	Réalisé
2020	7 928 760	7 262 353
2021	8 771 419	8 446 354
2022	9 501 468	9 166 690,67

Conséquences du conflit opposant la Russie et l'Ukraine, les charges d'électricité et de gaz ont pesé lourdement sur l'exercice 2022, pour un montant total de 2,6 M€, contre 2 M€ en 2021.

Concernant les denrées alimentaires, et spécifiquement au niveau de la cuisine centrale, celles-ci ont coûté 1,46 M€ en 2022 contre 1,22 M€ en 2021.

Outre ces évolutions de charges, qui sont les plus significatives au sein de ce chapitre, la Ville a subi de nombreuses évolutions de tarifs, impactant en réalité l'ensemble des achats de fournitures et d'équipements des services.

➤ Les dépenses de personnel :

La masse salariale représente 59,6 % des dépenses de fonctionnement de la collectivité, et demeure en augmentation de + d'1,2 M€ entre 2021 et de 2022.

Cette évolution s'explique principalement par :

- le dégel du point d'indice de la fonction publique (+3,5% du point d'indice) ;
- la réforme des catégories C et A de la filière médico-sociale et des catégories B des Auxiliaires de puériculture ;
- l'organisation des élections législatives et présidentielles ;
- la revalorisation du SMIC de janvier et mai 2022 ;
- l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT).

	Total voté	Réalisé
2020	22 279 887	22 126 854
2021	22 899 836	22 763 839
2022	24 412 639	23 979 915

➤ Les principales participations de la Ville

Évolution des subventions versées :

	Subv. aux associations	Subv. Au CCAS	Subv. à l'EPCC	Total	Evolution
2020	1 141 794	1 292 294	1 088 154	3 522 242	7,68 %
2021	1 218 251	1 111 200	1 099 916	3 429 367	-2,64 %
2022	1 394 146	1 503 000	1 101 372	3 998 518	16,60 %

En 2022, le CCAS a bénéficié d'une forte augmentation de la subvention de fonctionnement notamment pour financer les aides exceptionnelles accordées en urgence aux habitants touchés par l'orage de grêle.

➤ Les autres dépenses

Au niveau du chapitre 014, on peut constater le versement du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) à hauteur de 273 K€.

Également, la Ville a versé des pénalités dans le cadre de la loi dite SRU à hauteur de 116 K€. Il convient de préciser que les soutiens financiers versés par la Ville aux bailleurs sociaux permettent d'atténuer le montant total dû à l'Etat.

En 2022, la Ville a dépensé 194 K€ au titre des intérêts de la dette, ce qui est nettement inférieur aux exercices précédents, du fait de la fin du remboursement d'emprunts, d'une part, mais aussi compte tenu des opérations de refinancement effectuées ces dernières années, d'autre part.

Ci-après, l'évolution des charges d'intérêt depuis 2020 :

	Réalisé	Evolution
2020	391 799	- 8.81 %
2021	333 527	- 14,87 %
2022	194 786	- 41,60 %

2.2 - Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 42 698 570,4 € en 2022. Elles sont en hausse de + d'1M€ par rapport à 2021 notamment en raison d'un important dynamisme des bases fiscales.

	RRF	Evolution
2020	38 695 771	-
2021	41 658 632	+ 7,65 %
2022	42 698 570	+ 2,49 %

➤ Le produit des services

Les recettes au chapitre 70 (produits des services) atteignent 3,7 M€ et sont en hausse en 2022 par rapport à 2021 (+7,91%), ce qui indique une reprise d'activité toujours plus forte après la crise sanitaire.

A titre d'exemple, les activités de l'espace aquatique atteignent 279k€ contre 145k€ en 2021.

Toutefois, le produit total demeure inférieur à ce dont la Ville a pu bénéficier antérieurement, notamment plus de 4M€ en 2019.

➤ La fiscalité

Les recettes de la fiscalité directe locale sont constituées notamment par la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (et de la surtaxe).

En 2022, la Ville a perçu à ce titre 24,3 M€, contre 23,2 M€ en 2021, ce qui représente une hausse de + d'1 M€ sur un seul exercice.

A ces produits doivent être ajoutés les recettes de la fiscalité indirecte locale, notamment :

- la taxe additionnelle aux droits de mutations pour un montant de 1,96 M€. Ce montant est en baisse de 186,4 K€ par rapport à 2021 (2,147 M€) ;
- la Taxe sur l'électricité, pour un montant de 715 K€.
- la Taxe sur la publicité extérieure pour un montant de 84 K€.

➤ Les reversements et contributions de Bordeaux Métropole

L'attribution de compensation versée en 2022 s'élève à 1,7 M€. Son montant est identique à celui de 2021.

La Dotation de Solidarité Métropolitaine (DSM) versée en 2022 par Bordeaux Métropole est de 1,2 M€. Son montant est identique par rapport à l'exercice 2021.

Par ailleurs, la Ville perçoit un fonds de concours de 1,1 M€ car elle exerce en lieu et place de la Métropole, la compétence « voirie et propreté ».

Au total, Bordeaux Métropole participe au budget de la section de fonctionnement de la Ville à hauteur de 4 M€.

➤ La dotation globale de fonctionnement (DGF)

En 2022, le produit de la DGF a diminué de 218 K€.

	Réalisé	Evolution
2020	968 984	-13,95 %
2021	833 593	-13,97 %
2022	615 467	-26,17 %

➤ Les participations des autres partenaires

La contribution de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) au fonctionnement des actions de la Ville atteint 2,1M€ en 2022.

Cette participation correspond aux sommes perçues au titre du soutien aux structures d'accueil de la petite enfance, aux accueils de loisirs et accueils périscolaires, aux écoles multi-sports, à l'accueil de jeunes, ainsi qu'aux aides perçues dans le cadre de la Convention Territoriale Globale et au titre des actions en faveur de la parentalité.

On recense également des participations de l'Agence Régionale de Santé à hauteur de 30 K€ au titre de dépenses engagées dans le cadre de la crise sanitaire, ou encore des participations du Conseil départemental pour 18 K€.

Enfin, l'Etat a versé à la Ville 2,2 M€ au titre des allocations compensatrices, c'est à dire les sommes qui sont attribuées aux collectivités tous les ans afin de compenser les exonérations instaurées et qui affectent le produit de la fiscalité directe locale.

➤ Les recettes exceptionnelles

L'année 2022 ayant été marquée par l'orage de grêle intervenu en juin 2022, le chapitre 77 permet de constater un niveau important de recettes, notamment :

- 400 000 € d'acompte de l'assurance «dommages ouvrages» ;
- 256 304 € de subvention exceptionnelle de Bordeaux Métropole.

3/ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les mouvements budgétaires comptabilisés en section d'investissement sur l'exercice 2022 sont de :

		Dont écritures réelles
Dépenses	15 659 620,07 €	14 761 625,24 €
Recettes	11 807 045,65 €	9 802 561,79 €

3.1 - Les dépenses d'investissement

Elles sont constituées principalement des dépenses d'équipement et du remboursement du capital de la dette.

➤ Les dépenses d'équipement

Il s'agit des dépenses imputées aux chapitres 20, 204, 21 et 23.

	Total voté	Réalisé	Taux de réalisation
2019	13 794 076	10 102 881	73 %
2020	13 596 734	8 546 162	62 %
2021	13 011 879	11 117 661	85 %
2022	15 508 819	11 372 736	73 %

La Ville a réalisé en 2022, un volume important de dépenses d'équipement à hauteur de 11,37 M€, soit +255k€ par rapport à 2021.

Les crédits de paiement ouverts dans le cadre des autorisations de programme pour 7,7 M€ en 2022, ont été consommés à hauteur de 7 M€ :

Libellé de l'AP	Crédits de paiement	Réalisé
CONSTRUCTION NOUVEAU BATIMENT CENTRE PMF	2 700 000	2 544 582
STADE GAJAC TRIBUNES ET VESTIAIRES	2 315 000	2 267 911
LIGNE VERTE	2 634 068	2 095 799
PLAN NUMERIQUE DES ECOLES	112 851	112 851

Les principaux travaux comptabilisés au niveau de l'AP/CP Ligne Verte sont les suivants :

- Travaux dans les écoles : 1 033 696€
- Aménagement voirie : 131 935€

Les autres opérations réalisées en 2022 (hors AP/CP) sont les suivantes :

- Acquisitions de parcelles rue Henri MARTIN et Alexis Puyo (328 K€) ;
- Des aménagements paysagers au niveau de la Plaine des Biges (140 K€);
- Divers travaux de réhabilitation au niveau de l'hôtel de Ville (35 K€) ;
- Des travaux d'entretien des maternelles (44 K€) et dans les écoles élémentaires (144K€) ;
- La finalisation des travaux du Centre équestre (421 K€) ;
- L'installation de mobilier urbain (55 K€) ;
- L'acquisition d'équipements sportifs (51 K€) ;
- L'installation d'une thermoscelleuse au niveau de la cuisine centrale (109 K€) ;
- L'aménagement d'aires de jeux dans les écoles maternelles (85 K€) ;
- Une participation au bénéfice de Bordeaux Métropole dans le cadre des travaux du «BHNS» (184 K€) ;
- Travaux réalisés en urgence suite aux orages de juin (379 K€) ;
- Acquisition de matériel informatique et téléphonique (100 K€) ;
- Versement de surcharge foncière pour la construction de logements sociaux (252 K€).

➤ Le remboursement du capital de la dette

Il s'élève à 2,23 M € en 2022.

3.2 - Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 9 802 561,79 € en 2022.

Elles sont principalement constituées de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 1,79 M€ ainsi que des emprunts.

La Ville a, en effet, encaissé 4,7 M€ répartis comme suit :

- 2 M€ auprès de la société financière de la NEF ;
- 2,7 M€ auprès de la Banque Postale.

Les autres recettes d'investissement perçues par la Ville en 2021 sont les suivantes :

- 531 K€ de subventions d'équipement dont :
 - 194,9 K€ de Dotation de Soutien à l'Investissement Local,
 - 85,2 K€ de Fonds Départemental d'Aide à l'Équipement des Communes,
 - 8 K€ de Bordeaux Métropole pour la mare pédagogique ;
- 1,075 M€ de Fonds de Compensation de la TVA ;
- 608 K€ de recettes reversées par Bordeaux Métropole au titre de la taxe d'aménagement ;
- 2,2 K€ du budget annexe Bâtiment à usage commercial pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal ;
- 59,6 K€ du budget annexe de la production d'énergie pour le remboursement de l'avance faite par le budget principal.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)
Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DG23_084
Objet :	DG23_084 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE POUR L'EXERCICE 2022. VOTE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-06-28 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1.2 - délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)
Identifiant unique :	033-213304496-20230628-DG23_084-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 033-213304496-20230628-DG23_084-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DG23_084 COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20230628-DG23_084-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	278.7 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : CABP2022.xml Nom métier : 99_DE-033-213304496-20230628-DG23_084-DE-1-1_2.xml	text/xml	1.4 Mo
Document principal (Délibération) Nom original : RAPPORT CA 2022 BP.pdf Nom métier : 99_DE-033-213304496-20230628-DG23_084-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	78.6 Ko